



Concours général agricole prairies et parcours – Les lauréats en Pays de la Loire

Paru le 5 octobre 2022

➤ **Le concours des pratiques agroécologiques prairies et parcours à lieu chaque année sur différents territoires nationaux (plaine, montagne, piémont, ...) et récompense les éleveurs et leurs prairies.**

CONCOURS NATIONAL DES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES

Qu'est-ce que ce concours : il fut nommé durant une quinzaine d'années « concours des prairies fleuries » puis son intitulé change en 2018 pour devenir « le concours des pratiques agroécologiques Prairies & Parcours ».

Depuis 2014, le concours « Prairies & Parcours » du Concours Général Agricole (CGA) récompense le meilleur équilibre agroécologique rendu par des prairies, dont les pratiques de l'éleveur sont cohérentes avec ses objectifs et les enjeux du territoire. L'obtention d'un prix d'excellence agroécologique pour ces parcelles en prairies naturelles portent sur 7 catégories à contextes différents.

Ces pratiques agricoles valorisent et renouvellent la biodiversité sur les parcelles

agricoles. La richesse floristique des herbages agit sur les caractéristiques gustatives et nutritionnelles des produits (viande, fromage, miel, etc.) et contribue à une production agricole de qualité grâce à ce fourrage de prairies exceptionnel, en même temps qu'elle contribue au maintien de la biodiversité (faune et flore). Un prix spécial apicole est remis à une exploitation ayant la démarche la plus aboutie de mise en valeur et préservation des espèces mellifères.

Les éleveurs lauréats sont récompensés pour les propriétés agroécologiques de leurs prairies au Concours Général Agricole. C'est une reconnaissance nationale.

ORGANISATION DU CONCOURS LOCAL

Un territoire, un organisateur, des prairies mises en compétition (1 par élevage), un jury local (un agronome expert des prairies naturelles et fourrages, un botaniste, un naturaliste (entomofaune, avifaune, ...), un apiculteur, un président de jury).

Le jour J, jour du concours local : le jury ne connaît pas les parcelles.

Il dispose d'une heure pour chaque parcelle : 15 mn d'échanges et discussions préalables avec l'éleveur afin qu'il décrive son système, ses pratiques... Ensuite, le jury parcourt la parcelle pour juger de ses valeurs et atouts. Le jury, chacun dans sa spécialité, présente à l'éleveur les caractéristiques de sa parcelle. C'est un moment apprécié des éleveurs.

A la fin de la journée, le jury délibère très objectivement, pour définir le classement des parcelles. Ensuite, nous réalisons la rédaction du dossier de la parcelle n°1, qui remontera au national en novembre.

Le Jury national (6 membres, un éleveur,

gagnant de l'édition précédente, plus un président de jury) reçoit les dossiers pour une pré-sélection début février, puis arrive le jour de la délibération finale, mi-février. Les prairies retenues sont ensuite transmises au CGA pour une remise officielle des prix.

Les critères pour évaluer les dossiers (extrait du règlement)

Le dossier est complet et apporte les éléments techniques nécessaires à sa compréhension. L'équilibre agri-écologique est marqué et les

pratiques de l'éleveur sont cohérentes avec ses objectifs et les enjeux du territoire.

Les prairies de la région Pays de la Loire ont souvent été mises à l'honneur

2020 est une année exceptionnelle, trois prairies (3 élevages et 3 territoires différents).

Le GAEC FERME DU BAS VERGER est second de la catégorie pâturage Plaine et Piémont – humide sur le territoire du marais de Grand Lieu, élevage bovin viande et porc.

Dans la catégorie (fauche et secondairement pâturage) / Plaine et Piémont – humide, deux prairies ligériennes ont été récompensées dont une lauréate.

1^{er} prix : EARL FERME DE MAREIL - Elevage bovins viande bio - Territoire : Estuaire de la Loire Nord.

3^{ème} prix : EARL DE LA TOUCHE SAINT JOSEPH - Elevage bovins viande - Territoire Marais de Vilaine.

Dans le palmarès 2019, 2 prairies de la région sont récompensées : EARL BRAULT (Mesnil en vallée - Territoire Vallée de la Loire) est premier de sa catégorie et le 2^{ème} prix est attribué au GAEC de L'ILE ADET (Frossay - Territoire Estuaire sud de la Loire).

Et les années précédentes des élevages ont déjà reçus une distinction.

- ✓ Marais de Brière 2014, fauche et pâturage, GAEC VEILLON de Brière.
- ✓ Marais de Brière 2016, 1 pâturage exclusif, GAEC TOBBY.
- ✓ Vallée de la Loire 2017, GAEC CHALIN.

PALMARES 2022 (CONCOURS LOCAUX ORGANISES EN 2021)

En 2021 (millésime 2022), cinq territoires des Pays de Loire concourraient : le Marais Breton, le Marais Poitevin, la vallée de la Loire saumuroise.

Deux prairies ont été récompensées, deux élevages sont mis à l'honneur.

DANS LA CATEGORIE 4

Fauche (et secondairement pâturage) / Plaine et Piémont – humide avec 22 candidats, le niveau était très relevé. Deux prairies

ligériennes ont été récompensées dont une lauréate.

1er Prix : la Ferme des Cochets

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2022



Le GAEC la ferme des Cochets

LAURÉAT DU TERRITOIRE MARAIS BRETON - En lice pour le Concours Général agricole des prairies fleuries

SYSTÈME D'EXPLOITATION :
Bovin allaitant / laitier extensif et vente directe

LOCALISATION
Région Pays de la Loire – Vendée (85)
Territoire Marais Breton - Saint Urbain



Section : **Plaine ou piémont Humide**
Catégorie : **Fauche prioritaire**

3ème prix : Annie et Jean-Pierre ANIS

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2022



Mme Annie et M. Jean-Pierre ANIS

LAURÉAT DU TERRITOIRE Vallée de la Loire saumuroise (des Ponts-de-Cé à Montsoreau) - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques Prairies & Parcours

SYSTÈME :
Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)
Plaine / humide

LOCALISATION
Région Pays de la Loire – Département : Maine-et-Loire (49)
Territoire Vallée de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Montsoreau



Section : **Plaine / Humide**
Catégorie : **Fauche prioritaire (pâturage secondaire) /**

Félicitations aux lauréats, aux organisateurs pour cette réussite et la mise en valeur de nos territoires et la mise sur le devant de la scène de nos superbes prairies. Bravo aux éleveurs,

qui mettent en œuvre des pratiques agroécologiques, sublimant les parcelles, les élevages et les territoires.

CONCOURS PRINTEMPS 2022

En 2022 les Pays de la Loire engagent plusieurs territoires : le marais breton, le marais poitevin vendéen, le marais de Vilaine Vallée du Don. La CAPDL est organisatrice ou co-organisatrice des concours locaux avec nos partenaires (CEN, Conseil départemental de Loire-Atlantique, Syndicat de la Baie de Bourgneuf, ...).

Vous trouverez les lauréats et les fiches descriptives sur le site du concours général agricole : <https://palmares.concours-general-agricole.fr/pratiques-agro-ecologiques/prairies-parcours>

Contacts Pôle Prairies de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire :

Rudy LAVAZAIS (44)	02.53.46.62.74	rudy.lavazais@pl.chambagri.fr
Jean-Luc GAYET (44)	02.53.46.63.19	jean-luc.gayet@pl.chambagri.fr
Anne-Sophie MASSON (49+72)	02.41.96.76.20	anne-sophie.masson@pl.chambagri.fr
Stéphanie GUIBERT (53)	02.43.67.38.70	stephanie.quibert@pl.chambagri.fr
Etienne FRUCHET (53)	02.43.67.36.89	etienne.fruchet@pl.chambagri.fr
Grégoire DUFOUR (85)	02.51.36.82.31	gregoire.dufour@pl.chambagri.fr